



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 21 décembre 2015

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance ajournée** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2015, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,  
Lorraine Labrosse,

Germain Charron,  
Lucie Lalonde,

Marc Ménard,  
Michel Thérien

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et Secrétaire trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Sujets discutés :
  - 3.1 Transferts budgétaires
  - 3.2 Étude de la liste des comités
  - 3.3 Renouvellement du contrat de travail d'un employé de la voirie
  - 3.4 Remplacement en l'absence du Directeur des Travaux publics
  - 3.5 Demande pour la tenue du Festival Valhalla 2016
  - 3.6 Demande la Voix des parents pour la location de salle 2016
  - 3.7 Demande d'appui – Frigo-Qui-Roule
  - 3.8 Demande privée pour un espace et approvisionnement pour roulottes des visiteurs
  - 3.9 Suivi – Dossier des chemins privés
  - 3.10 Suivi – Dossier assurance-collective
  - 3.11 Encadrement de la pièce artisanale accrochée au mur du Complexe
  - 3.12 Demande – Location salle gratuite
  - 3.13 Dossier Groupe Patro - Belgique
4. Parole au public (21h00);
5. Varia;
6. Fermeture de l'assemblée.

_____
Maire
_____
Sec. Très.

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1512-515**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1512-516**

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

*ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**3. SUJETS DISCUTÉS**

**3.1 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

**1512-517**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim madame Éliane Charlebois-Larocque, ou son représentant, est autorisée à faire les transferts budgétaires selon la liste déposée en annexe.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

\_\_\_\_\_  
*Éliane Charlebois-Larocque  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière par intérim*

**3.2 ÉTUDE DE LA LISTE DES COMITÉS**

**1512-518**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle liste des comités pour l'année 2016 telle que déposée en annexe.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

**3.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ DE LA VOIRIE**

**1512-519**

*ATTENDU QUE le contrat de travail de l'employé de la voirie numéro 41-0005 au poste d'opérateur/journalier arrive à échéance le 17 décembre 2015;*

_____ Maire
_____ Sec. Très.

ATTENDU QUE ses services sont requis pour combler les besoins actuels de main d'œuvre;

ATTENDU QUE la composition de l'organigramme peut avoir une incidence sur ce poste et que l'adoption de celui-ci a été reportée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède au renouvellement dudit contrat sur une base de 40 heures maximum par semaine et qu'il est assujéti aux mêmes conditions prévues au Manuel de gestion des Ressources humaines des employés, et ce, jusqu'à l'adoption de l'organigramme ou pour une période de 12 mois, selon l'une des deux situations arrivant en premier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **3.4 REMPLACEMENT EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **1512-520**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a choisi de prendre ses vacances en hiver;

CONSIDÉRANT QUE généralement, en période hivernale, les travaux sont surtout concentrés sur le déneigement;

CONSIDÉRANT QU' à tour de rôle les employés de ce secteur se partagent la responsabilité de la garde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les élus accordent un montant forfaitaire de **50 \$ par semaine** à l'employé qui se rendra disponible pour répondre aux appels d'urgences adressés sur le téléphone cellulaire de l'inspecteur municipal durant son absence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **3.5 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE DU FESTIVAL VALHALLA 2016**

#### **1512-521**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation afin de pouvoir tenir le festival de musique « VALHALLA Sound Circus » sur la propriété sise sur les lots P574, P575 et P576 du Rang Ste-Madeleine, et dont les dates prévues de l'événement sont du 7 au 11 juillet 2016;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu une fois par année, soit la deuxième fin de semaine de juillet de chaque année pour la tenue de ce festival;

ATTENDU QUE les activités se dérouleront en plein air, à champ ouvert, aux dates ci-dessus mentionnées;

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal a été informé de la tenue de ce festival du 7 au 11 juillet 2016 et a souligné aux organisateurs l'importance du respect des règlements et lois en vigueur pour un évènement de cet envergure.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**3.6 DEMANDE DU COMITÉ « VOIX DES PARENTS » POUR LOCATION DE SALLE**

*Demande en attente.*

**3.7 APPUI – FRIGO-QUI-ROULE**

**1512-522**

*ATTENDU QUE l'Alliance alimentaire Papineau souhaite consolider le service du Frigo Quiroule et le déployer sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau;*

*ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin criant en matière de protection des aînés vulnérables dans la MRC de Papineau;*

*ATTENDU QUE les services de cette organisation améliorent la santé et la qualité de vie des aînés en favorisant leur maintien à domicile et une saine alimentation, à prix abordable;*

*ATTENDU QUE ce projet suscite la participation active des aînés dans la préparation et la distribution des repas;*

**PAR CONSÉQUENT,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appuie le projet Frigo Quiroule et s'engage à fournir une salle, soit **la cuisine**, pour les livraisons et cueillettes des repas distribués par Frigo Quiroule une fois par semaine ainsi qu'un espace réfrigéré pour faciliter les opérations;*

*ET QUE le Conseil offre son soutien en diffusant l'information relative au service du Frigo Quiroule.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**3.8 DEMANDE PRIVÉE POUR UN ESPACE ET APPROVISIONNEMENT POUR ROULOTTES DES VISITEURS**

**1512-523**

*ATTENDU QU' une résidente a fait une demande location de salle au Complexe pour fêter son quarantième anniversaire de mariage le 6 août 2016;*

*ATTENDU QUE pour cette occasion, il y aura beaucoup d'invités qui se présenteront avec des véhicules récréatifs, et que la locataire présente une demande à l'effet de pouvoir utiliser le terrain près du Complexe pour y installer lesdits véhicules et d'utiliser la borne fontaine pour l'eau ainsi que l'électricité pour alimenter ces véhicules du 5 au 7 août 2016;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal permet l'utilisation du terrain appartenant à la municipalité près du Complexe Whissell, à côté de la billetterie du Festival Western du 5 au 7 août 2016 pour y installer lesdits véhicules, et ce, conditionnellement à une réservation de salle;*

*ET QUE l'organisateur de cet événement communique avec la municipalité pour l'alimentation en eau pour ces véhicules et le propriétaire du panneau électrique pour l'approvisionnement en électricité.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**3.9 SUIVI – DOSSIER DES CHEMINS PRIVÉS**

*Le suivi concernant les chemins St-Pierre et Presqu'île se fera au printemps 2016.*

**3.10 SUIVI – DOSSIER ASSURANCE-COLLECTIVE**

**1512-524**

*ATTENDU notre adhésion récente au programme de prestations supplémentaires de l'Assurance-emploi (PPSC);*

*ATTENDU QUE suite à l'application de ce programme, nous avons constaté que certains ajustements ou précisions étaient de mises afin d'appliquer convenablement ce nouveau programme, tels que décrits à l'annexe jointe;*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien*

*ET RÉSOLU QUE les élus autorisent la transmission de la déclaration modifiée de notre programme auprès de Service Canada;*

*QU' une modification au recueil précisant la procédure d'application;*

*QU' une demande soit faite auprès du Groupe Major de procéder aux modifications suivantes dans le contrat :*

- Page 9 : Assurance invalidité de courte durée (PPSC) : retirer les mots suivants :  
« Preuve requise pour montant excédant 750\$ » (non applicable car géré par la Municipalité);*
- Page 9 : Modifier : Maladie : délai de carence - 7 jours applicable à la 16<sup>e</sup> semaine du PPSC, tel que décrit à l'annexe jointe.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**3.11 ENCADREMENT DE LA PIÈCE ARTISANALE ACCROCHÉE AU MUR DU COMPLEXE**

**1512-525**

*ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une pièce artisanale représentant le secteur urbain de la municipalité;*

*ATTENDU QU' il serait préférable de faire l'encadrement de ladite pièce afin de la protéger;*

_____
Maire
_____
Sec. Très.

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission à cet effet de Michel Hayes au montant de 1 220,95 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Thérien

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent l'encadrement de la pièce artisanale pour un montant de **1 220,95 \$ incluant les taxes applicables plus le coût d'achat d'une plaque avec l'inscription** des donateurs;

ET QU' une plaque y soit apposée avec l'inscription des noms des donateurs, soit :

La Municipalité de Saint-André-Avellin  
Madame Thérèse Whissell, maire  
Madame Lorraine Labrosse, conseillère  
Madame Line Labrosse, c.p.a.  
Monsieur Germain Charron, d.d.

ET QUE madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et madame Éliane Charlebois-Larocque, Directrice générale et Secrétaire trésorière par intérim, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque à l'ordre de monsieur Michel Hay au montant de **1 220,95 \$ incluant les taxes applicables** pour l'encadrement ;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31071 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Éliane Charlebois-Larocque  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière par intérim

3.12 **DEMANDE – LOCATION SALLE GRATUITE POUR SOUPER BÉNÉFICE**

**1512-526**

ATTENDU QU' un groupe de jeunes désire organiser un « souper spaghetti bénéfice » le 23 janvier 2016 principalement pour les personnes ayant reçu un panier de Noël mais que toutes autres personnes désireuses d'assister à ce souper sont également les bienvenues;

ATTENDU QUE les organisatrices de ce projet n'ont pas l'argent nécessaire afin de défrayer les frais pour une location de salle;

ATTENDU QU' une demande de commandite sera faite auprès des Métros de Saint-André-Avellin, Papineauville et Thurso;

ATTENDU QUE pour cet évènement, le groupe recevra l'aide de la Banque alimentaire;

ATTENDU QUE l'argent amassé servira à défrayer les frais reliés au repas pour les personnes ayant reçu un panier de Noël et que l'excédent serait remis à la Banque alimentaire;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par madame la conseillère Lucie Lalonde*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal permet aux organisatrices de ce projet d'utiliser une salle du Complexe Whissell, selon la disponibilité des locaux et ce, gratuitement.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3.13 **DOSSIER GROUPE PATRO - BELGIQUE**

**1512-527**

*ATTENDU QU' une rencontre est prévue le 14 janvier prochain pour discuter de l'organisation de l'accueil du groupe Patro (16 Belges) qui sera dans la Petite-Nation à l'été 2016.*

PAR CONSÉQUENT,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Germain Charron*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur le conseiller Marc Ménard ainsi que mesdames la maire Thérèse Whissell et la conseillère Lucie Lalonde à assister à cette rencontre;*

*ET QUE tous les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.*

*ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 11000 349.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*La Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Éliane Charlebois-Larocque, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

\_\_\_\_\_  
Éliane C. Larocque  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim

4. **PAROLE AU PUBLIC (21H00)**

*Aucune personne n'a assisté à l'assemblée.*

5. **VARIA**

5.1 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL – PNR3**

**1512-528**

*ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a présenté un projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau (PNR3), qui consiste à réparer le pont qui surplombe le ruisseau Iroquois sur le « sentier national du ruisseau Iroquois »;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

ATTENDU QUE ce sentier bénéficie d'un emplacement stratégique et géographique exceptionnel pour les randonneurs par sa diversité des parcours, ce qui constitue un réel pôle touristique;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal appuie la Municipalité de Duhamel relativement à leur demande de subvention, ci-dessus mentionnée, dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1512-529**

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

QU' à 20h45 la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

---

THÉRÈSE WHISELL  
MAIRE

---

ÉLIANE C. LAROCQUE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM